

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE LA RECHERCHE ET DE LA TECHNOLOGIE

ACADEMIE D'AIX-MARSEILLE
DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE

DIPLÔME NATIONAL DU BREVET

SÉRIE : COLLEGE

Délivré à MLE GANGA ZOMBOU TRABICKO

né(e) le 06/05/81P , à MARSEILLE

Conformément au procès-verbal de l'examen établi le 03 JUILLET 1987
par le président du jury

*L'inspecteur d'Académie,
Directeur des services départementaux de l'Éducation :*

Henrich

S. HENRICH

Signature du titulaire :

[Signature]

0006808

ACADEMIE D' AIX-MARSEILLE

DIPLÔME DU BACCALAURÉAT GÉNÉRAL

Vu le procès-verbal de l'examen du baccalauréat général établi le 05 Juillet 2000
par le président du jury, enseignant-chercheur,

Le diplôme du baccalauréat général

en LITTÉRAIRE

est conféré à

MADemoiselle GANGA-ZOMBOU TRABICKO

né(e) le 06 Mai 1981

, à MARSEILLE (013)

pour en jouir avec les droits et prérogatives qui y sont attachés.

Pour expédition conforme :
Le secrétaire général de l'académie



Michel Rousset

MICHELE ROUSSET

Fait à

AIX-EN-PROVENCE

le 21 septembre 2000
Pour le ministre de l'Éducation nationale
et par délégation :

Le recteur de l'académie

Signature du titulaire :

Signé : JEAN-MARC MONTEIL

D' AIX-MARSEILLE

N° 000106048717

Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche

UNIVERSITÉ AIX-MARSEILLE 1

LICENCE

Vu le décret n° 84-573 du 5 juillet 1984 modifié relatif aux diplômes nationaux de l'enseignement supérieur

Vu l'arrêté ministériel du 25 octobre 2002 relatif aux habilitations de l'Université Aix-Marseille 1 à délivrer des diplômes nationaux de second cycle

Vu les pièces justificatives produites par Mme TRABICKO GANGA -ZOMBOUI, née le 6 mai 1981 à MARSEILLE (013), en vue de son inscription à la Licence Langues, littératures et civilisations étrangères, spécialisation ESPAGNOL

Vu les procès-verbaux du jury attestant que l'intéressée a satisfait au contrôle des connaissances et des aptitudes prévu par les textes réglementaires la LICENCE LANGUES, LITTÉRATURES ET CIVILISATIONS ÉTRANGÈRES, spécialisation ESPAGNOL, *mention passable*

est décernée à **Mme TRABICKO GANGA -ZOMBOUI**

au titre de l'année universitaire 2003-2004.

Le titulaire



N° AIMAI 5535049

/2005200306046

Le Président


Paul JORDO

Fait à Aix en Provence, le 29 avril 2005

Le Recteur d'Académie

Le Chancelier des universités



Jean-Paul de GAUDEMAR

Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche

UNIVERSITÉ AIX-MARSEILLE I

MAÎTRISE

Vu le décret n° 84-573 du 5 juillet 1984 modifié relatif aux diplômes nationaux de l'enseignement supérieur

Vu l'arrêté ministériel du 3 août 2005 relatif aux habilitations de l'Université Aix-Marseille 1 à délivrer des diplômes nationaux de second cycle

Vu les pièces justificatives produites par Mme TRABICKO GANGA-ZOMBOUI, née le 6 mai 1981 à MARSEILLE (013), en vue de son inscription à la Maîtrise, dans le domaine Arts, lettres, langues et civilisations, Mention Aire culturelle romane, spécialisation ESPAGNOL

Vu les procès-verbaux du jury attestant que l'intéressée a satisfait au contrôle des connaissances et des aptitudes prévu par les textes réglementaires

la **MAÎTRISE**, dans le domaine ARTS, LETTRES, LANGUES ET CIVILISATIONS, Mention AIRE CULTURELLE ROMANE, spécialisation ESPAGNOL, *mention assez bien*

est décernée à **Mme TRABICKO GANGA-ZOMBOUI**

au titre de l'année universitaire 2005-2006.

Le titulaire



Le Président



N° AIMA I

6839881

Jean-Paul CAVERNI

/2007200503773

Fait à Aix en Provence, le 6 juin 2007

Le Recteur d'Académie,
Chancelier des universités



Jean-Paul de GAUDEMAR

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

UNIVERSITÉ AIX-MARSEILLE 1

DIPLÔME D'UNIVERSITÉ

Vu l'arrêté du 1 janvier 1995 relatif à l'habilitation d'un diplôme d'université

Vu la loi du 26 janvier 1984 relative aux diplômes d'université délivrés dans les établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel, vu la décision du conseil d'administration du 14 décembre 1998

Vu les pièces justificatives produites par Mme TRABICKO GANGA-ZOMBOUI, née le 6 mai 1981 à MARSEILLE (013), en vue de son inscription au Diplôme d'Université Etudes portugaises et brésiliennes, spécialisation PORTUGAIS

Vu les procès-verbaux du jury attestant que l'intéressée a satisfait au contrôle des connaissances et des aptitudes prévu par les textes réglementaires

le **DIPLÔME D'UNIVERSITÉ ETUDES PORTUGAISES ET BRÉSILIENNES, spécialisation PORTUGAIS**

est décerné à **Mme TRABICKO GANGA-ZOMBOUI**

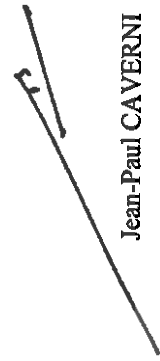
au titre de l'année universitaire 2005-2006.

Le titulaire



Fait à Marseille, le 31 mai 2007

Le Président



Jean-Paul CAVERNI

Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche
UNIVERSITÉ AIX-MARSEILLE 1

LICENCE

- Vu le code de l'éducation ;
Vu le décret n° 84-573 du 5 juillet 1984 modifié relatif aux diplômes nationaux de l'enseignement supérieur ;
Vu le décret n° 2002-481 du 8 avril 2002 relatif aux grades et titres universitaires et aux diplômes nationaux ;
Vu le décret n° 2002-590 du 24 avril 2002 ;
Vu l'avis conforme du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche ;
Vu l'arrêté ministériel du 15 juin 2006 relatif à l'habilitation de l'Université Aix-Marseille 1 à délivrer des diplômes nationaux ;
Vu les pièces justificatives produites par Mme TRABICKO GANGA-ZOMBOUI, née le 6 mai 1981 à MARSEILLE (013), en vue de son inscription à la Licence ;
Vu les procès-verbaux du jury attestant que l'intéressée a satisfait au contrôle des connaissances et des aptitudes prévu par les textes réglementaires ;

Le diplôme de LICENCE ARTS, LETTRES, LANGUES ET CIVILISATIONS, Mention LANGUES, LITTÉRATURES ET CIVILISATIONS ÉTRANGÈRES, spécialité PORTUGAIS, mention assez bien

est délivré à **Mme TRABICKO GANGA-ZOMBOUI**

au titre de l'année universitaire 2006-2007

et confère le grade de Licence,
pour en jouir avec les droits et prérogatives qui y sont attachés.

Fait à Aix en Provence, le 12 mars 2008

Le titulaire



Le Président



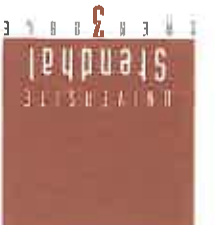
N° AIMAI 7173202

Jean-Paul CAVERNI

Le Recteur d'Académie,
Chancelier des universités




Jean-Paul GAUDEMAR



UNIVERSITÉ STENDHAL - GRENOBLE 3

ATTESTATION DE REUSSITE AU DIPLOME

Le Chef du Service de la Scolarité atteste que
le Diplôme D'Université EN FRANCAIS LANGUE ETRANGERE
a été décerné à
MADAME GANGA-ZOMBOUI TRABICKO
née le 6 mai 1981 à MARSEILLE (013)
au titre de l'année universitaire 2007/2008

Fait à Grenoble, le 27 octobre 2008
Le Chef du Service de la Scolarité



Marie-Josée BRISA

N° étudiant : 20732426



Attestation

Je soussigné, Tristan LECOQ, Inspecteur général de l'Éducation nationale,
directeur du Centre international d'études pédagogiques,
atteste que

Trabicko Ganga-Zomboui

est habilité(e) à corriger les épreuves écrites et orales des examens DELF DALF pour les niveaux suivants :
A1, A2, B1.

La présente attestation fait suite au stage de formation organisé à

Lisbonne (Portugal)

du 23/02/2010 au 24/02/2010

Elle est valable 3 ans à compter de la date de fin de stage.

Fait à Sèvres, le 9/03/2010



Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche
UNIVERSITÉ GRENOBLE 3

MAÎTRISE

Vu le code de l'éducation ;
Vu le décret n° 84-573 du 5 juillet 1984 modifié relatif aux diplômes nationaux de l'enseignement supérieur ;
Vu le décret n° 2002-481 du 8 avril 2002 relatif aux grades et titres universitaires et aux diplômes nationaux ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme de master ;
Vu l'avis conforme du Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche ;
Vu l'arrêté ministériel du 24 septembre 2007 relatif à l'habilitation de l'Université Grenoble 3 à délivrer des diplômes nationaux ;
Vu les pièces justificatives produites par Mme TRABICKO GANGA-ZOMBOUI, née le 6 mai 1981 à MARSEILLE (013), en vue de son inscription au master ARTS, LETTRES, LANGUES ;
Vu les procès-verbaux du jury attestant que l'intéressée a satisfait au contrôle des connaissances et des aptitudes prévu par les textes réglementaires ;
La **MAÎTRISE**, dans le domaine ARTS, LETTRES, LANGUES, Mention SCIENCES DU LANGAGE,

est délivrée à **Mme TRABICKO GANGA-ZOMBOUI**

au titre de l'année universitaire 2008-2009

Fait à Grenoble, le 14 janvier 2010

Le titulaire



La Présidente


N° GRENIII 7344791

/2010200800512

Le Recteur d'Académie,
Chancelier des universités



Jean SARRAZIN



Ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche

UNIVERSITÉ AIX-MARSEILLE I

DIPLÔME D'ÉTUDES UNIVERSITAIRES GÉNÉRALES

Vu le décret n° 84-573 du 5 juillet 1984 modifié relatif aux diplômes nationaux de l'enseignement supérieur

Vu l'arrêté ministériel du 29 octobre 2001 relatif aux habilitations de l'Université Aix-Marseille 1 à délivrer des diplômes nationaux de premier cycle

Vu les pièces justificatives produites par Mme TRABICKO GANGA -ZOMBOUI, née le 6 mai 1981 à MARSEILLE (013), en vue de son inscription au Diplôme d'Etudes Universitaires Générales Lettres et langues, Mention Langues, littératures et civilisations étrangères, spécialisation ESPAGNOL

Vu les procès-verbaux du jury attestant que l'intéressée a satisfait au contrôle des connaissances et des aptitudes prévu par les textes réglementaires

le **DIPLÔME D'ÉTUDES UNIVERSITAIRES GÉNÉRALES LETTRES ET LANGUES, Mention LANGUES, LITTÉRATURES ET CIVILISATIONS ÉTRANGÈRES, spécialisation ESPAGNOL, mention passable**

est décerné à **Mme TRABICKO GANGA -ZOMBOUI**

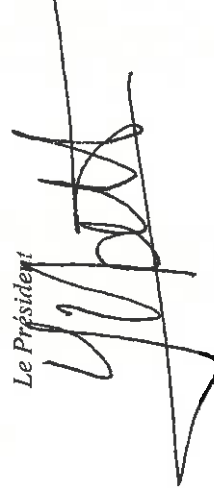
au titre de l'année universitaire 2001-2002.

Le titulaire



N° AIMA 4059202

Le Président



Yves MATHIEU

Fait à Aix en Provence, le 19 mars 2003

*Le Recteur d'Académie,
Chancelier des universités*



Jean-Michel LACROIX